

président n'a plus rien à faire si ce n'est d'appeler les témoins, et c'est ce que le secrétaire du Comité fait.

M. BENIDICKSON: Ce n'est pas tout à fait le résultat de la discussion, à mon avis. Je suis disposé à appuyer la motion de M. Croll maintenant, étant donné que nous avons restreint notre étude à cinq séances. Je sais pertinemment qu'il est facile de consacrer beaucoup plus de temps qu'il n'en faudrait à l'examen de certains postes; par exemple, les cinq premiers des soixante-dix ou quatre-vingts postes que renferme le rapport des comptes publics. Comme il y a eu contestation pour l'élection du président, je crois qu'il serait sage d'établir un sous-comité du programme, car ce sous-comité pourrait examiner le rapport de M. Sellar à l'avance et, avec le président, voir s'il ne serait pas possible de répartir entre les différents postes le temps qu'on peut consacrer à l'étude du rapport de M. Sellar. Comme des membres de l'opposition feraient partie du sous-comité du programme, ils seraient en mesure de choisir, de concert avec le président, les sujets à examiner.

M. CROLL: Ce serait très dangereux, car nous comptons la majorité au Comité, et du moment que nous établirions cette répartition nous en deviendrions responsables.

Le PRÉSIDENT: Je le crois. Nous devrions laisser cette question au comité plénier, du moins jusqu'à ce que nous ayons terminé l'interrogatoire de l'auditeur général. En ce qui me concerne, je n'aimerais pas être membre du sous-comité du programme, qui consacrerait une certaine séance à l'examen d'un certain nombre de postes, et une autre à tant d'autres articles du rapport.

M. BENIDICKSON: J'ai pensé que cette mesure serait équitable.

Le PRÉSIDENT: Les membres pourraient la juger acceptable, mais la minorité pourrait croire qu'elle la prive de certains droits. Comme nous connaissons le rapport, nous avons le temps de l'étudier avant que l'auditeur général compare. Ainsi au cours de ces cinq séances, le Comité sera saisi du rapport de l'auditeur général et pourra l'étudier.

M. ROBINSON: Il y a un autre point à considérer, monsieur le président. Le Comité, j'en suis sûr, ne voudrait pas contraindre des officiers supérieurs à négliger des tâches essentielles pour assister inutilement aux séances du Comité. A cet égard, un sous-comité du programme pourrait aider à décider de quelle manière nous pourrions demander à ces officiers supérieurs de comparaître ici sans interrompre un travail essentiel, s'il y a lieu de les convoquer. Le sous-comité du programme pourrait jouer un rôle utile sous ce rapport.

M. SINCLAIR: Lorsque vous parlez d'officiers supérieurs il s'agit d'officiers des forces armées, non pas de hauts fonctionnaires du service administratif?

M. ROBINSON: Précisément.

M. WINKLER: Un sous-comité du programme pourrait être fort utile si des questions imprévues surgissaient.

M. WRIGHT: Je suis d'avis qu'un sous-comité du programme serait utile; sinon, il nous faudrait assumer la responsabilité de convoquer les témoins que nous désirons interroger.

Le PRÉSIDENT: A mon sens, cette motion ne s'applique qu'aux cinq premières séances. Si vous désirez nommer un sous-comité du programme, c'est très bien.

M. WRIGHT: Je propose la création d'un sous-comité du programme.

M. BOISVERT: J'appuie la motion.

Le PRÉSIDENT: M. Wright propose, appuyé par M. Boisvert, que le président désigne un sous-comité du programme qui le conseillera en matière de programme.

La motion est adoptée.